



**COMPTE
FINANCIER UNIQUE DU
BUDGET ANNEXE
ENERGIES
2025**

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Charges de personnel (chapitre 012)	4
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	4
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	4
II. Recettes de fonctionnement	5
1. Les atténuations de charges (chapitre 013)	5
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	5
3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	5
4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
5. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)	5
III. Dépenses d'investissement	6
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	6
IV. Recettes d'investissement	7
1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	7
2. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001)	7

Introduction

A compter du 1er janvier 2023, la Communauté d'agglomération est compétente en termes de « création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ». Ainsi, la CAVP se substitue notamment au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF) dans ses droits et obligations.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget.

Section d'investissement

L'excédent de la section d'investissement est de 207 128,19 € et se définit comme suit :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	203 736,14	203 736,14
Opérations de l'exercice	6 513,75	9 905,80	3 392,05
TOTAUX	6 513,75	213 641,94	207 128,19

Il n'y a pas de report d'investissement de 2025 à 2026.

Section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement est de 480 349,28 € et se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	324 778,46	324 778,46
Opérations de l'exercice	248 099,24	403 670,06	155 570,82
TOTAUX	248 099,24	728 448,52	480 349,28

Reprise du résultat

Le résultat du compte financier unique sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2026.

L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
En section d'investissement au compte 1068	0,00
En section de fonctionnement au compte 002	480 349,28
TOTAL	480 349,28

Le résultat global, toutes sections confondues est de **687 477,47 €**.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	126 097,66 €	121 040,77 €	-4,01%	48,79%
012	Charges de personnel	112 823,20 €	117 152,06 €	3,84%	47,22%
65	Autres charges de gestion courante	1,47 €	0,61 €	-58,50%	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 178,40 €	9 905,80 €	-60,66%	3,99%
TOTAL		264 100,73 €	248 099,24 €	-6,06%	100,00%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont de 121 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les redevances d'occupation du domaine public,
- Les frais liés au contrôle de l'exploitation,
- Les études relatives au schéma directeur énergie,
- Autres (taxes, honoraires ...).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont de 117 K€.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courantes sont de 0,61 € et correspondent à des régularisations.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 10 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	1 076,00 €	1 268,00 €	17,84%	0,31%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 482,42 €	26 120,82 €	-4,95%	6,47%
75	Autres produits de gestion courante	366 110,47 €	369 767,49 €	1,00%	91,60%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 613,75 €	6 513,75 €	-1,51%	1,61%
	TOTAL	401 282,64 €	403 670,06 €	0,59%	100,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	187 596,55 €	324 778,46 €	73,13%	

1. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges sont de 1 K€ et correspondent à des remboursements concernant les ressources humaines.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont de 26 K€ et correspondent à la redevance d'occupation du domaine public.

3. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante sont de 370 K€ et correspondent à la redevance des concessionnaires.

4. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 7 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

5. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Le résultat de fonctionnement reporté de 2024 à 2025 est de 325 K€.

III. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	Répartition
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 613,75 €	6 513,75 €	-1,51%	100,00%
	TOTAL	6 613,75 €	6 513,75 €	-1,51%	100,00%

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 7 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	Répartition
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 178,40 €	9 905,80 €	-60,66%	100,00%
	TOTAL	25 178,40 €	9 905,80 €	-60,66%	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	185 171,49 €	203 736,14 €	10,03%	

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de 10 K€ et correspondent aux amortissements des immobilisations.

2. Excédent d'investissement reporté (chapitre 001)

L'excédent d'investissement reporté de 2024 à 2025 est de 204 K€.